

LE RÉFLEXE

Édition mars 2017



Conseil central
de

Québec Chaudière-Appalaches



UNE FORCE INCONTOURNABLE

UN DÉBUT D'ANNÉE REMPLI ET BOULEVERSANT

Avec la venue d'une nouvelle année, tous les espoirs sont permis. On recommence à neuf... vraiment? Sans vouloir être cynique, cette nouvelle année se veut tout simplement un changement de date sous le signe de la continuité de ce que nous semons depuis fort longtemps.

L'intronisation du nouveau président Trump concrétise notre désarroi devant ce *business man* sans scrupules dans sa vie professionnelle et privée. De tenter de comprendre ce choix des électeurs étasuniens a de quoi inquiéter, d'autant plus qu'un émule de Trump brigue la chefferie du Parti conservateur au Canada. Et, alors que nous sommes submergés par la politique américaine avec le décret anti-immigration, un illuminé pro-Trump ouvre le feu et massacre des personnes innocentes dans leur lieu de culte, tout simplement parce qu'ils sont de foi musulmane. Nous avons malheureusement l'habitude de voir et de compatir lorsque de tels actes se produisaient au loin, mais là, c'est chez nous qu'on nous plonge dans le racisme et la haine. Pourquoi? Pourquoi une personne décide-t-elle de poser un tel geste? Trump? Les radios poubelles qui nous bombardent au quotidien de propos forts questionnables? Je ne sais pas, chose certaine nous devons nous attarder à la question de façon urgente. Au-delà de ce qui s'est dit ou fait avant la fusillade, et c'est le plus inquiétant; ce sont les avis, les *posts*, les montages qui circulent en bon nombre sur les réseaux sociaux. On y retrouve des individus qui se réjouissent des assassinats. La fusillade a, en quelque sorte, déclenché une « islamophobie ouverte ». Auparavant, les gens n'osaient pas du moins en public et maintenant tout leur semble permis.

Nous devons nous questionner, être vigilants devant cet ennemi pernicieux et rampant qu'est l'intolérance. Personne ne doit se sentir au-dessus de la mêlée. Notre société en dépend.

Campagne de changement d'allégeance dans la santé et les services sociaux

On savait que cette période serait très mouvementée avec un maraudage qui met au vote au-delà du tiers de nos membres. Alors qu'à la CSN nous mettons de l'avant ce que nous sommes et le genre de syndicalisme que nous pratiquons, qui en est un de combat basé sur la solidarité, le respect et la justice sociale, les autres organisations font leurs campagnes sur le taux de cotisation et les assurances collectives. Curieux de voir à quel point la question des assurances collectives prend une place disproportionnée dans cette campagne. Pourtant, au cours des dernières années, aucun membre ne nous parlait des assurances collectives. On nous parlait de l'austérité et de ses conséquences, des surcharges de travail, du taux d'absentéisme et du découragement devant le fait que les gens considéraient ne pas être capables de faire un travail convenable, faute de ressources. Mais les assurances? Jamais. Faut croire que les autres organisations ont peu à offrir au-delà d'une police d'assurance. Et puisque cette période de maraudage risque d'être la dernière parce que l'on ne peut difficilement concevoir qu'avec des structures aussi grosses que celles du CIUSSS et des CISSS, d'autres organisations syndicales (particulièrement la FTQ) se permettent de promettre la lune et plus encore en s'aventurant dans un maraudage traditionnel.

Le vote postal se déroule depuis le 30 janvier, et ce, jusqu'au 24 février. Les résultats seront divulgués à la fin



Ann Gingras

du mois de mars et au début d'avril. Il sera important, par la suite, de consolider nos syndicats afin de mener la lutte contre les véritables ennemis qui cherchent à détruire notre filet social et nos services publics.

Journée thématique en santé-sécurité au travail

Encore cette année, nous tiendrons une journée thématique en santé-sécurité au travail qui aura lieu le mardi 28 février à l'Hôtel Clarion sous le thème « Des actions s'imposent ».

Nous commencerons la journée avec une table ronde de militantes et de militants sur la nécessité de s'organiser en SST. Marc Laviolette, ancien président de la CSN et ancien administrateur de la CSST sera des nôtres également. Nous aborderons la question de la réadaptation et des actions nécessaires pour faire respecter nos droits dans ce domaine. De plus, des outils seront distribués afin de vous soutenir dans vos responsabilités auprès des membres que vous représentez.

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous encourageons à vous inscrire à cette journée forte intéressante. Afin de faciliter votre participation, le conseil central octroie une aide de 150 \$ pour une personne par syndicat. Nos employeurs, depuis trop longtemps, tournent les coins ronds et ne mettent pas les efforts nécessaires pour assurer des milieux de travail sécuritaires et sains. Alors, à nous d'y voir!

Je vous souhaite une excellente Journée internationale des femmes.



Claude Allard, responsable du dossier environnement



Oléoducs

Mercredi 30 novembre 2016, M. Alexandre Schields du journal *Le Devoir*, coiffait son article du titre suivant : « Ottawa approuve deux des trois projets ». À peine trois semaines après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris sur les changements climatiques, M. Trudeau qui ne *s'enfarge* pas avec la question de la cohérence, a choisi de répondre aux attentes de l'industrie du pétrole en approuvant deux projets d'oléoducs sur trois. Dans un premier temps, il a rejeté le tracé de Northern Gateway. Bravo! Par contre, il a donné sa bénédiction pour ceux de Trans Mountain, dont le terminal se trouve au port de Vancouver pour exportation vers l'Asie, ce qui devrait se traduire par un trafic de 400 pétroliers par année. Cet oléoduc en remplacera un autre qui acheminait 300 000 barils par jour. La nouvelle infrastructure sera de 890 000 barils par jour.

Le deuxième projet à avoir le feu vert est aussi un équipement qui remplacera la ligne 3 d'Enbridge qui doublera l'acheminement à 760 000 barils par jour. Cet oléoduc de 1 660 km aboutira à Superior au Wisconsin. Seulement pour ces deux projets acceptés, selon une évaluation du fédéral, les émissions de gaz à effet de serre (GES) imputables à ces deux oléoducs sont évaluées entre 24 et 28 millions de tonnes par année, et ce, seulement pour l'extraction et la production de ce pétrole sale. Et si l'on inclut (ce dont nous devons tenir compte) les émissions de GES dues à l'utilisation de ce pétrole, c'est une augmentation de 200 millions de tonnes supplémentaires dont il s'agit.¹

Le 30 novembre 2016, M. Schields a posé cette question au premier ministre du Canada : « Est-ce que l'approbation de deux importants projets d'oléoduc est compatible avec la lutte contre les changements climatiques »? La réponse de M. Trudeau fut la suivante : « Oui, cette annonce fait partie de notre plan pour réduire les émissions ».

En accordant le feu vert à ces deux projets, cela permet de déclencher la production de pétrole. C'est donc une nouvelle impulsion qu'Ottawa donne à cette industrie toute décriée. Ainsi, d'ici 2025, cette industrie devrait pouvoir augmenter sa production de 40 %, c'est-à-dire de 24 millions de barils par jour à 34 millions de barils. En 2030, ce sera plus de 50 % d'augmentation. AYOYE !

Taxe du carbone

Oui, diront certains d'entre nous, mais il y a le plan de l'Alberta qui prévoit d'imposer une taxe carbone de 20 \$ la tonne dès janvier 2017, qui passera à 30 \$ la tonne en 2018 et par la suite qui subira 2 % d'inflation. Ce qui équivaut à 0,75 \$ le baril pour les sables bitumineux. Rien pour se jeter en bas d'un pont! Et si c'est le plan de M. Trudeau qui s'applique à terme en 2022, c'est 50 \$ la tonne. Ce qui se traduira par une taxe de 1, 25 la tonne. La farce, c'est que les coûts supplémentaires pour les producteurs des sables bitumineux pourraient être indemnisés selon l'économiste Diva Desjardins. De plus, il y a des subventions, des allègements fiscaux, du soutien à l'activité pétrolière, etc., qui sont de l'ordre de 3,3 milliards de dollars au Canada. On peut aussi se poser des questions concernant l'utilisation des paradis fiscaux pour les profits de l'industrie.

Poursuites judiciaires et manifestations

En Colombie-Britannique, une forte opposition citoyenne, des groupes autochtones, environnementaux, la ville de Burnaby, ainsi que Vancouver entendent résister contre la réalisation du projet Trans Mountain, par des manifestations et par la voie juridique.

Le 3 décembre 2016, M. Alexandre Schields termine son reportage avec cette question : « Quelle sera ici la couleur du slogan libéral fédéral, qui ne cesse de répéter que le développement économique et la protection de l'environnement doivent aller de pairs? »

Alors, comment allons-nous atteindre l'objectif de réduction de 30 % des GES d'ici 2030?



¹ Alexandre Schields, *Le Devoir*, 3 décembre 2016

Vos luttes, notre respect!

Gilles Lamontagne
1^{er} vice-président



Permettez-moi, en ce début d'année, de vous souhaiter de meilleures conditions de travail, ainsi que des conditions salariales à la hauteur de vos attentes. C'est précisément pour cela que des femmes et des hommes luttent au quotidien.

Parlons tout d'abord des **paramédics**, qui ont toujours négocié de façon concertée avec une table centrale devant le ministère de la Santé et des Services sociaux, ceux-ci se heurtent au ministre Barrette qui renvoie la négociation aux différents employeurs locaux, et ce, même s'il s'agit d'un secteur financé par le MSSS. Il y a plusieurs mois déjà que les paramédics tentent de faire entendre raison au gouvernement afin de revenir à la négociation centralisée afin de traiter des clauses, tant sectorielles (répartition de la charge de travail, les horaires de faction, etc.) que les clauses salariales (salaires, régimes de retraite, les primes, etc.). À ce jour, et cela malgré les actions de mobilisation et de visibilité, rien n'a semblé perturber le ministre Barrette. C'est donc la raison pour laquelle ils ont obtenu un mandat de grève dernièrement ainsi que des journées de grève qui ont déjà commencé. Ils souhaitent faire

comprendre aux employeurs qu'on ne peut pas donner des services indispensables et de qualité sans reconnaître la légitimité de leurs demandes.

Nos camarades du **RTC** tant de la section chauffeurs que de la section garage sont en négociation pour le renouvellement de leur contrat de travail. Ce sera la première négociation pour ces groupes depuis les nouvelles règles fixées par la Loi 24. Cette loi fixe de nouveaux paramètres qui briment la négociation dans le secteur municipal pour les syndicats. Le droit de grève est possible 90 jours à la fin de la convention, par la suite les parties ont 150 jours pour s'entendre. Sinon, la médiation s'enclenche pour une période de 60 jours et s'il n'y a pas d'entente, un médiateur spécial avec un mandat très restrictif (au moindre coût tant au niveau du salaire que des pressions sur la municipalité) décidera de la convention. Malgré ces contraintes de temps et connaissant la volonté et la détermination des gens du RTC, je suis convaincu qu'ils sauront faire face à cela et cheminer vers la victoire.

Les agents de la paix en services correctionnels sont, eux aussi, toujours en

action afin de convenir avec le gouvernement d'une convention collective négociée. La retraite et les salaires sont les enjeux majeurs au sein de cette lutte. Ils prévoient accentuer les actions afin de faire entendre leur détermination au gouvernement qui, jusqu'à maintenant, fait la sourde oreille. Souhaitons-leur un règlement sous peu.

Nous vous rappelons que les travailleuses et les travailleurs du **Manoir Sully** ainsi que les **Répondants médicaux d'urgence (RMU)** luttent toujours pour le renouvellement de leur convention collective et pour le respect.

Encore une fois nous sommes à même de constater que la volonté de ces hommes et de ces femmes qui luttent au quotidien ne diminue pas. Les preuves ont été faites; nous avons tout à gagner en nous tenant debout pour nous faire respecter! Chaque lutte a besoin de soutien et nous vous assurons de celui du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches!

Journée thématique santé-sécurité au travail

28 février 2017 - Hôtel Clarion

SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

DES ACTIONS S'IMPOSENT!



Conseil central
de

Québec Chaudière-Appalaches



2017: LES 20 ANS DE LA POLITIQUE FAMILIALE QUÉBÉCOISE

En 1997, une nouvelle politique familiale comportant plusieurs volets était adoptée par le parlement québécois. Des groupes syndicaux, communautaires et féministes avaient travaillé en amont pour revendiquer des mesures favorisant les familles, la conciliation travail-famille et l'égalité des chances pour tous les enfants. Ça a donné, entre autres, les services de garde à 5 \$ par jour pour les parents dans les services de garde éducatifs régis et subventionnés, on parle donc ici des services de garde en milieu familial et des CPE (centres de la petite enfance).

Bien qu'il y aurait tout lieu de se réjouir de cet anniversaire, force est de constater que l'État québécois est passé de leader à démolisseur en ce qui concerne les services de garde de qualité. En effet, l'arrivée d'un gouvernement libéral en 2003 marque le début des attaques de plus en plus virulentes quant à ces services :

- Le développement des garderies commerciales est passé à vitesse grand V malgré toutes les études qui démontrent que ces services sont de qualité souvent médiocre et ne répondent pas ou peu aux besoins des enfants;
- Les coupures répétées dans les subventions versées aux centres de la petite enfance qui obligent ceux-ci à couper dans les services directs aux enfants, affectant par le fait même la qualité des services et les conditions de travail des travailleuses (coupures des heures allouées aux responsables en alimentation, réduction du temps alloué à la pédagogie, coupures d'horaires lorsqu'il y a des enfants absents, coupures des budgets pour la formation, le matériel pédagogique et l'alimentation, etc.);
- Les parents ont subi des hausses répétées des frais de garde et la dernière à mentionner est la modulation qui a pour effet que via leurs rapports d'impôts, ils doivent payer jusqu'à 20 \$ par jour pour certains parents;
- L'augmentation des crédits d'impôt pour les parents qui utilisent les garderies commerciales et la garde en milieu familial qui est non accréditée par un bureau coordonnateur. Si ça peut sembler équitable de prime abord, il faut comprendre que les impôts de toutes et tous servent alors à enrichir des propriétaires

de garderies sur le dos des enfants, parents et travailleuses. Collectivement ça nous coûte plus de 60 millions de dollars par année pour des services inadéquats. Ces deux derniers points (la modulation et les crédits d'impôt) ont d'ailleurs comme impact que certaines familles se trouvent avantagées de déboursier 35 \$ ou 40 \$ par jour pour leurs services de garde. On se retrouve donc avec des familles étranglées par les mesures d'austérité du gouvernement Couillard qui n'ont plus la capacité financière de choisir des services de qualité. Cette situation affecte les CPE mais de façon encore plus dramatique les responsables de garde en milieu familial. En effet, la majorité des gens ne font pas la différence entre la RSG accréditée et la « madame qui garde au coin de la rue ».



Cette dernière n'a aucune règle à suivre en matière de santé et sécurité des enfants ni d'application d'un programme éducatif ni de qualité d'alimentation. Les responsables de garde en milieu familial accrédités ont l'obligation de rencontrer des standards de qualité pour nos enfants. Malheureusement pour elles, quand 2 ou 3 places sur 6 sont vacantes parce que les parents sont avantagés à payer plus et recevoir leur crédit d'impôt remboursable à chaque mois, les RSG ne sont pas en mesure de gagner leur vie décemment. On constate d'ailleurs que depuis 2 ans beaucoup d'entre elles ont fermé leur service ou transformé celui-ci en service non subventionné pour répondre à la demande des parents. À court terme ça peut ne pas sembler grave, on se dit qu'elles rencontraient les exigences des services régis donc c'est bien pour les enfants. Mais ces exigences étaient contrôlées, ce qu'elles ne sont pas lorsque les services sont non régis. À titre d'exemple, toutes les personnes en contact avec les enfants chez une RSG accréditée doivent fournir une attestation d'absence d'em-

pêchement (c'est le document fourni par les services de police qui mentionne que ces personnes n'ont pas eu de condamnation ou d'affaire toujours en cour qui sont incompatibles avec le fait de garder des enfants). Il me semble que tout parent devrait s'inquiéter de confier son enfant à une personne sans avoir cette assurance. D'ailleurs, toute la société devrait s'en inquiéter, car les enfants qui subiront des abus (négligence, violence, abus sexuel...) non seulement ils vivront avec des séquelles de ces abus, mais ils coûteront plus cher en services, entre autres, en santé et services sociaux.

Mais revenons à la politique familiale et mentionnons qu'elle a eu des effets extrêmement positifs pour le Québec. Notons entre autres :

- La hausse de la participation des mères au marché du travail, ce qui a des impacts sur l'économie (consommation, impôts, etc.) et sur l'indépendance économique des femmes.
- Une meilleure préparation des enfants à leur entrée à l'école, particulièrement pour les enfants issus de familles défavorisées.

Malheureusement et malgré l'appui populaire en faveur des services de garde éducatifs régis et subventionnés, le gouvernement libéral ne fait pas le choix des enfants. Il a décidé que c'était une dépense trop élevée et refuse de tenir compte que même financièrement ce modèle rapporte de l'argent sonnante à l'État (les montants varient selon les études, mais on parle de 1,05 \$ à plus de 2 \$ par dollar investi).

Mais nous ne baissons pas les bras! Les parents et enfants du Québec méritent mieux que ce que les libéraux leur offrent. Les travailleuses de ces services de garde aussi. Nous serons encore et toujours sur la ligne de front pour revendiquer la qualité, l'accessibilité et l'universalité des services de garde éducatifs et nous nous souhaitons un prochain 20 ans de reconstruction et de consolidation de ces services.

Louise Labrie
Présidente du STTCPEQCA et membre du comité des femmes du CCQCA

LETTRE À MARIE

Emilia Castro
2^e vice-présidente

Marie,

Nous avons pris l'habitude, depuis des années, de nous écrire afin d'échanger sur la situation que nous vivons à Québec et au Guatemala. Je dois t'avouer que c'est la première fois que j'ai de la difficulté à trouver les mots pour te raconter les nouvelles de Québec. À la suite de l'attentat du dimanche 29 janvier à la mosquée de Québec, une grande tristesse a rempli nos cœurs. Un constat s'impose : plus que jamais la tolérance, le respect et la paix doivent être des valeurs présentes dans nos vies et dans nos sociétés.

Dans les activités et les actions que nous préparons pour le 8 mars, Journée internationale des femmes, ces valeurs se refléteront dans nos prises de parole. Le thème de cette année : « L'Égalité sans limites » nous permettra de faire le bilan de nos acquis, de leurs fragilités et de tracer le chemin qui nous reste à parcourir pour atteindre l'égalité. La route est difficile, il y a des détours et des embuscades qui nous font ralentir et parfois même reculer, mais nous allons de l'avant parce que nous sommes convaincues que notre lutte est juste et nécessaire.

Quand tu liras cette lettre, les militantes et les militants du conseil central du milieu de la santé et des services sociaux termineront une épreuve soit la campagne de changement d'allégeance syndicale dans les nouveaux établissements fusionnés. Tu dois être fière de tes anciennes collègues CSN qui ont travaillé très fort pour que la CSN continue d'être une force incontournable. Ces travailleuses et travailleurs ont toute notre admiration, car leur travail a été marqué par l'éthique, le respect et la conviction que la CSN est l'organisation la plus tenace et la mieux structurée pour s'opposer aux gouvernements et freiner le démantèlement du réseau de la santé et des services sociaux. « Être à la CSN, c'est faire partie de l'organisation la plus déterminée à lutter contre la réforme du ministre Barrette ». Source : site web CSN, 5 raisons pour voter CSN.

Le comité des femmes du conseil central est à l'œuvre dans l'organisation de la journée thématique en condition féminine qui aura lieu le 4 avril. Nous avons choisi le thème « Ne restons pas silencieuses face à la violence. Dénonçons! » Il nous semblait que c'était tout à fait opportun dans le contexte actuel de réfléchir collectivement à cette question. Nous avons invité le groupe VJOL SECOURS, un groupe de Québec qui possède une grande expertise dans la prévention et l'aide aux femmes, aux adolescentes et aux enfants ayant vécu une agression sexuelle passée ou récente. De plus, le groupe informe et sensibilise la population de la problématique des agressions sexuelles en plus de susciter des réflexions dans le but de favoriser des changements sociaux et politiques.

Tu me demandais la date à laquelle nous allions tenir notre gala des militantes du conseil central cette année; nous l'avons déplacée au mois de septembre. Les filles du comité sont très enthousiastes et il règne une belle énergie dans le comité. Tu regarderas la présentation de nos membres dans le journal, ce sont des femmes de tête et de cœur.

Je te salue ma chère amie, fais attention à toi.

Emilia Castro



Les 10 ans du RQAP (Régime québécois d'assurance parentale)

Un acquis à innover

Émilía Castro

L'instauration des congés parentaux fut un pas important dans la lutte pour réduire les inégalités entre les sexes.

C'est depuis les années 70 que les organisations syndicales et les groupes de femmes réclament un congé parental leur permettant de conserver leur lien d'emploi avec un revenu, afin de concilier la maternité et le travail.

Le Conseil du statut de la femme demande, en 1975, l'établissement d'un congé de maternité avec la garantie de retour en emploi. Une longue lutte commençait pour arriver à la mise en place d'un régime québécois d'assurance parentale.

En 1990, une coalition est formée, celle-ci avait comme but de mettre en place un régime universel de congés de maternité et de congés parentaux. Elle est composée de plus d'un million de femmes et d'hommes. De plus, les travaux de la coalition ont été coordonnés par la CSN.

Il s'agit d'une revendication qui était partagée par des travailleuses et des travailleurs syndiqués et non syndiqués, des travailleuses et des travailleurs autonomes ainsi que des citoyennes et des citoyens préoccupés par les conditions de vie des familles.

Cela fait déjà dix ans que le Québec a adopté son propre régime d'assurance parentale qui a permis aux parents qué-

bécois d'en profiter en grand nombre. Il faut se rappeler que selon le choix du régime, les mères peuvent bénéficier d'un congé de maternité réservé de 15 à 18 semaines alors que les pères disposent d'un congé de paternité exclusif de 3 à 5 semaines, ce qui constitue une première en Amérique du Nord. En plus des congés réservés à chacun des parents, ceux-ci ont maintenant la possibilité de partager un congé parental payé dont la durée peut varier entre 25 et 32 semaines.

Aujourd'hui, c'est près de 80 % des pères québécois qui prennent un congé de paternité alors que ce n'était que 30 % en 2005.



La Caisse d'économie solidaire est la principale institution financière des syndicats CSN.

Votre épargne sert à financer des projets collectifs au Québec.

- › Les Urbainculteurs
- › Clinique SABSA
- › Ex-Machina
- › Recyclage Vanier
- › Coopérative funéraire des Deux Rives
- › Cohabitat Québec
- › Craque-Bitume
- › Méduse
- › Coop Carbone



1 877 647-1527
caissesolidaire.coop



Gérald Larose
Président



Desjardins
Caisse d'économie solidaire



Les 20 ans de la Loi sur l'équité salariale

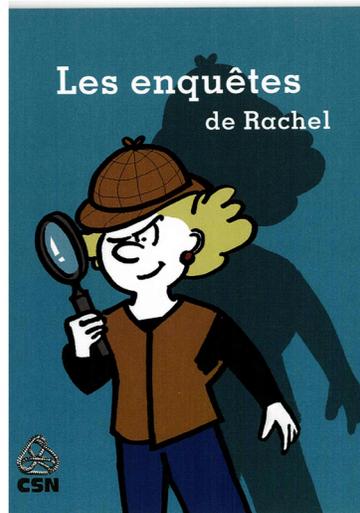
Emilia Castro

C'est depuis les années 70 que les femmes se mobilisent à l'intérieur des organisations syndicales et des groupes féministes pour la lutte sur l'équité salariale au Québec. Elles se sont dotées, en 1989, d'une coalition en faveur d'une loi sur l'équité salariale pour que le principe « un salaire égal pour un travail équivalent », soit reconnu. Il fallait une loi dite proactive afin que les femmes puissent être rémunérées de la même manière que les emplois équivalents à prédominance masculine.

Dès la fin des années 70, la CSN s'investit dans la lutte contre la discrimination salariale, dont sont victimes les femmes parce qu'elles travaillent dans des emplois à prédominance féminine. Pour une reconnaissance des droits économiques et sociaux qui découlent de la Déclaration des droits de l'homme de 1951 et de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne de 1975, il fallait instaurer une loi afin de permettre les changements nécessaires dans le monde du travail.

Il est important de se rappeler qu'en 1995, répondant à l'appel lancé par la Fédération des femmes du Québec, les groupes de femmes et les comités de condition féminine des organisations syndicales participent à l'organisation de la marche « Du pain et des roses ». Lors de cette marche, 850 femmes ont marché

pendant 10 jours après avoir parcouru 200 km pour contrer la pauvreté des femmes. Elles portaient neuf revendications, dont une sur l'adoption d'une loi sur l'équité salariale. Près de quinze mille personnes sont venues accueillir les marcheuses devant l'Assemblée nationale.



Grâce à la solidarité d'un large mouvement de femmes et d'organisations, la Loi sur l'équité salariale est finalement adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1996.

Malgré la loi et son application, certains employeurs échappent encore à l'obligation d'éliminer la discrimination salariale fondée sur le sexe au sein de leur organisation. En effet, plusieurs d'entre eux n'ont toujours pas réalisé leur programme d'équité salariale même s'ils sont assujettis à la loi.

De plus, 20 % de la main-d'œuvre québécoise travaille dans des entreprises qui ne bénéficient pas de la protection de cette loi, puisqu'elles comptent moins de 10 employé-es.

C'est également le cas des travailleuses des centres de la petite enfance (CPE) où on ne retrouve aucun comparatif masculin de référence pour établir un modèle d'équité salariale. Depuis 2005, grâce à la lutte des syndicats, la cause a cheminé devant les tribunaux pour se rendre jusqu'à la Cour suprême qui a accepté d'entendre leur recours. Nous sommes en attente d'un jugement qui nous l'espérons viendra corriger une grave injustice envers des milliers de travailleuses.

Ce sont les luttes que nous menons, les actions que nous effectuons à travers une mobilisation soutenue qui nous ont permis d'obtenir des gains importants. Par contre, il ne faut pas oublier que dans le contexte actuel, les attaques sont très présentes et nous devons maintenir une vigilance et une mobilisation afin de protéger nos acquis.

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant ». Simone de Beauvoir



LES ACTIVITÉS DU 8 MARS DANS LES DIFFÉRENTES RÉGIONS

Thetford Mines

Souper conférence



Avec Sylvie Bolduc

Dans le cadre de la
Journée internationale des femmes 2017
« L'égalité sans limites »



Mme Sylvie Bolduc est résidente et originaire de la région, éducatrice spécialisée de formation et conférencière par intérêt et pur plaisir.

Elle vous présentera donc une conférence avec toute la simplicité qu'on lui connaît mais aussi avec son côté coloré et imagé, sur le pouvoir qu'on a dans notre quotidien, d'où le titre:

« Prendre le volant de sa vie! »

Mercredi 8 mars 2017, à 18 H 00
Maison de la Culture, salle multifonctionnelle
5 rue de la Fabrique

Billets en vente au coût de 20\$
Au Centre femmes La Rose des Vents
95, Notre-Dame Est, Thetford Mines
Tél. : 418-338-5453



Saint-Georges-de-Beauce

Journée internationale
des femmes

DÉJEUNER
CONFÉRENCE

Thème: Le mieux-être

Le 8 mars 2017, 8 heures
au Baril Grill
1390 boulevard Dionne,
St-Georges

Billet: 20\$, déjeuner
inclus.

En vente au Centre-
Femmes et Librairie la
Chaudière
infos: 418-227-4037



INVITÉES: SYLVIE ROUSSEAU
ET BIANKA CHAMPAGNE



Québec

8 mars 2017

Action politique et sensibilisation à la population sur la situation des femmes (distribution de tracts) - Rassemblement à l'église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier au coin de la rue Saint-Joseph et de la rue Caron à 11h (l'activité se terminera aux alentours de 12 h 30).

À l'invitation de la Coalition régionale de Québec de la Marche mondiale des femmes



Dimanche 12 mars 2017

10h30 Rassemblement (mixte)

Pavillon Alphonse-Marie-Parent
2255 rue de l'Université (☎ 800-801-804)

11h Départ de la marche festive

12h Brunch de solidarité (non mixte)

Cégep Garneau

Entrée Avenue Baillargé (☎ 807)

* Inscription nécessaire pour le brunch avant le 3 mars au 418-522-8854#223

Brunch : 6\$, gratuit pour celles qui ne peuvent contribuer

Rires et solidarité féministe!

Pour informations ou en cas de tempête : 418-622-2620

Charlevoix

4 mars 2017

Venez avec nous pour une journée d'activités et d'échanges suivie d'un souper et d'une conférence de KORIASS sur « Le consentement sexuel »

Journée complète, souper et conférence inclus: 15 \$
Conférence seulement: 10 \$

Le transport à partir de Baie-Saint-Paul en autobus est gratuit.

Inscrivez-vous au Centre des femmes de Charlevoix au 418 435-5752 et au Centre des femmes aux Plurielles 418 665-7459

La bonne place pour nous suivre

Des idées pour protéger votre voiture ou votre demeure, des astuces santé, ou encore des conseils financiers; voilà autant de sujets qui sauront vous interpeller, vous informer et vous guider.

Suivez-nous sur Facebook dès aujourd'hui!



facebook.com/SSQ

Février 2017

- 17 Comité de surveillance
- 28 Journée thématique en SST à l'Hôtel Clarion

* Talon de paie obligatoire à apporter

Mars 2017

- 1 - 2 - 3 Exécutif syndical 1
- 7 - 8 - 9 ASP
- 8 Journée des femmes
- 23 Secrétariat
- 28 - 29 ISST

Avril 2017

- 4 Condition féminine
- 5 - 6 - 7 AMT
- 12 - 13 Entraide
- 19 - 20 Trésorerie
- 26 Secrétariat

Mai 2017

- 12 Comité de surveillance
- 16 - 17 - 18 Exécutif syndical 1
- 24 - 25 ISST

Juin 2017

- 13 - 14 - 15 Exécutif syndical 2

Les inscriptions aux formations se font sur le site Web ou encore au 418 647-5824.

Le Réflexe est publié quatre fois par année par le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN).

Il est tiré en 1200 exemplaires et est distribué gratuitement à tous les syndicats affiliés au conseil central.

Rédaction: Ann Gingras, Émilie Castro, Louise Labrie, Claude Allard et Gilles Lamontagne

Conception et réalisation: Bérengère Lottin

Crédit photos: Clément Allard, Claude Demers, Ann Gingras, Pierre R Lachance et Gino Provencher

Assemblée Générale



La prochaine assemblée générale aura lieu le 1^{er} mai 2017 à l'Hôtel Le Concorde à Québec



Minute de silence lors de l'assemblée générale du 7 février 2017 à la mémoire des victimes de la fusillade à la mosquée



Assemblée générale du 7 février 2017



Assemblée générale du 7 février 2017



Assemblée générale du 7 février 2017



Manifestation des RMU le 25 janvier 2017



Grève des paramédics de Charlevoix le 14 février 2017



Conférence de presse des représentantes et représentants du CIUSSS de la Capitale-Nationale le 17 janvier 2017